

CONSEIL MUNICIPAL



Compte Rendu de la Séance du
Jeudi 10 Juin 2021

SOMMAIRE

I – LE POINT SUR LES DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIR DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE.....	3
II – LE POINT SUR LE TRAVAIL DES COMMISSIONS MUNICIPALES.....	3
III– LE POINT SUR LES AFFAIRES COMMUNAUTAIRES	3
IV – MAINTIEN DES TARIFS DE LA TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITÉ EXTÉRIEURE POUR 2022	3
V – DEMANDE D’AVENANT À LA GARANTIE D’EMPRUNT APPORTÉE PAR LA COMMUNE AUPRÈS L’OPH UN TOIT POUR TOUS SUITE À UN RÉAMÉNAGEMENT D’EMPRUNTS SOUSCRITS AUPRÈS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS.....	4
VI – DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA RÉHABILITATION D’UN LOGEMENT COMMUNAL ET SA TRANSFORMATION EN LOGEMENT SOCIAL	5
VII – RÉPARTITION DES SUBVENTIONS POUR LES ASSOCIATIONS RELEVANT DE L’OFFICE MUNICIPAL DE LA CULTURE	5
VIII – DÉBAT SUR LE PROJET D’AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (PADD) DANS LE CADRE DE LA RÉVISION DU PLAN LOCAL D’URBANISME	6
IX – INFORMATIQUE ET COMMUNICATION : CHARTE D’UTILISATION DU SYSTÈME D’INFORMATION ET DE COMMUNICATION.....	6
X – PERSONNEL : CRÉATION DE POSTE.....	7
XI – ELECTIONS RÉGIONALES ET DÉPARTEMENTALES 2021 : ORGANISATION DES BUREAUX DE VOTE	7
QUESTIONS DIVERSES.....	7

Le Conseil Municipal de Saint Christol lez Alès s'est réuni en séance ordinaire le Jeudi 10 Juin 2021 à 20H30.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM. BARBUSSE Cathy - BENEZET Jean-Charles - BENKEMOUN David - CAIZERGUES Marie – DATO Élisabeth - FONTBONNE Céline – FOSSET Odile - FRANCES Henri – GALIANO Catherine – GUILLOT Lucie - LAMSSALAK Arbdebrani - LASCH Christian - MALAVELLE William - MARTRE Valérie – MATHIEU Pascal - MEYNIER Jérôme - MONIER Rudy - MONTIGNY André - POPOFF Thierry – POUECH Serge - ROUX Jean-Pierre – ROUX Marie-Christine - SOUCHE Christel - THIBONNIER Nathalie – THOMAS Grégory – VAUTHIER Brigitte – ZIMMERMANN Blandine -

ABSENT AYANT DONNÉ PROCURATION : Mme PASINETTI Josette (Procuration à Mme DATO Elisabeth) – Mme PULICANI Nicole (Procuration à M. MONTIGNY André).

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. MONIER Rudy -

Monsieur le Maire ouvre la séance et fait part des procurations remises par les Conseillères Municipales empêchées d'assister à la séance de ce jour.

Afin de faire le point sur la pandémie de Covid_19, Monsieur le Maire évoque les mesures qui vont s'appliquer jusqu'au 30 Juin 2021, date à laquelle il n'y aura plus de restriction, si la situation sanitaire poursuit une évolution favorable.

Monsieur le Maire propose de passer à l'approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 06/05/2021.

Approbation du compte rendu de la séance ordinaire du Jeudi 06 Mai 2021

Page 6 : Grégory THOMAS souhaiterait que soit apportée une précision à ses propos (caractères gras) :

*"Grégory THOMAS dit considérer que le respect des promesses de campagne sont respectables mais qu'il ne faut peut-être pas se précipiter pour réaliser cette extension, **car à l'heure du déconfinement, on ne sait pas dans quel état on va retrouver la vie associative et sportive de la commune.** Il faudrait d'abord voir si d'autres projets pourraient bénéficier de cet apport financier du promoteur."*

Cette remarque étant émise, le compte rendu du Conseil Municipal ordinaire du 06 Mai 2021 est ensuite approuvé à l'unanimité.

I – LE POINT SUR LES DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIR DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Le Maire fait part de la décision qui a été prise depuis la dernière séance du Conseil.

N°	Objet de la décision	Observation(s)
DEC2021-009	Mise à disposition de la cyberbase auprès de l'association 'Aliza Planète du Net' 2021-2022	Mise à disposition gratuite avec observation des mesures sanitaires concernant le Covid.

II – LE POINT SUR LE TRAVAIL DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Monsieur le Maire fait le point sur le travail des commissions municipales qui se sont réunies depuis le dernier Conseil :

- Commission Environnement et Cadre de Vie (réunion du 27 mai 2021),
- Commission des Travaux et de la Voirie (réunion du 28 mai 2021),
- Commission des Finances (réunion du 1^{er} juin 2021),
- Commission des Ressources Humaines (réunion du 02 juin 2021).

III– LE POINT SUR LES AFFAIRES COMMUNAUTAIRES

Monsieur le Maire aborde le sujet des affaires communautaires en évoquant les différentes réunions qui se sont déroulées ou à venir :

- ✓ Comité des Maires du 19/05/2021 dont l'ordre du jour était consacré à la Compétence éducation et à la gestion du traitement des ordures ménagères.
- ✓ Comité des Maires du 08/06/2021 qui a abordé la question de l'accueil des gens du voyage, la Charte forestière et les statuts d'Alès Agglomération.
- ✓ Le 07/06/2021, réunion de la Commission de "Suivi et Évaluation du Projet de Territoire".
- ✓ Prochain Comité des Maires du 15/06/2021 : celui-ci abordera le sujet du Pacte Fiscal et Financier, la REAAL et l'alimentation en eau des bornes incendie ainsi que la présentation du futur SDAGE (Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux).
- ✓ Signature de la Convention relative à la mise en place du dispositif de Rappel à l'Ordre.
- ✓ Réunion de la Commission Finances/Fonds de Concours le 16/06/2021.

IV – MAINTIEN DES TARIFS DE LA TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITÉ EXTÉRIEURE POUR 2022

Monsieur le Maire expose que l'article L.2333-9 du CGCT fixe les tarifs applicables au titre de la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE). Chaque année, ces tarifs sont relevés dans une proportion égale au taux de croissance de l'indice des prix à la consommation hors tabac de la pénultième année.

Pour information, le taux de variation de l'indice des prix à la consommation (hors tabac) enregistré en France 2020 est de + 0,0 % (source INSEE).

La Municipalité propose de ne pas procéder à l'indexation des tarifs de la TLPE pour l'année 2022.

En conséquence, les tarifs applicables en 2022 seront les mêmes que ceux utilisés en 2021, à savoir :

Catégorie de tarifs	Tarifs actuellement pratiqués
7m ² < Enseignes < 12m ²	15 € /m ² /an
12 m ² <= Enseignes <= 50 m ²	30 € /m ² /an
Enseignes > 50 m ²	60 € /m ² /an

Le Conseil municipal est invité à délibérer sur le maintien de ces tarifs.

Les résultats du vote sont les suivants :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
29	0	0

Le Conseil, DECIDE à l'unanimité, (29 voix "Pour"), le maintien des tarifs de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure 2022.

V – DEMANDE D'AVENANT À LA GARANTIE D'EMPRUNT APPORTÉE PAR LA COMMUNE AUPRÈS L'OPH UN TOIT POUR TOUS SUITE À UN RÉAMÉNAGEMENT D'EMPRUNTS SOUSCRITS AUPRÈS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

Monsieur le Maire fait part de la sollicitation de la société Un Toit Pour Tous auprès de la Banque des Territoires (Caisse des Dépôts et Consignations – CDC) afin de réaménager deux prêts. Ces prêts initialement garantis par la commune, à hauteur de 50 %, concernaient les opérations suivantes :

Période	Nom de l'opération	Montant initial des prêts garantis par la commune
2011	Opération de construction de 30 logements collectifs au niveau de la ZAC de Valès (Délibération du 18 janvier 2011) - (Prêt n° 1192070)	1 762 805 €
2014	Opération de réalisation de 8 logements collectifs au niveau de la ZAC de Valès (Délibération du 25 février 2014) Prêt n° 42180 (ligne de Prêt n° 5105722)	529 059 €
	TOTAL	2 291 864 €

- ✓ Concernant le Prêt n° 1192077, il s'agit d'un passage à taux fixe sur 30 ans en lieu et place d'un taux variable indexé sur le livret A avec une durée restante de 33 ans.
- ✓ Pour le Prêt n° 5105722, il s'agit d'opter pour un différé d'amortissement de 36 mois, les autres conditions restent inchangées.

Cette opération de réaménagement consentie par la CDC, à travers deux avenants, nécessite une réitération de la garantie apportée par la commune à hauteur de 50 % pour ces prêts.

Monsieur le Maire invite les Conseillers à se prononcer.

Les résultats du vote sont les suivants :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
29	0	0

Le Conseil Municipal, DECIDE à l'unanimité (29 voix "Pour"), de renouveler la garantie d'emprunt de la commune auprès de l'OPH "Un Toit Pour Tous" et autorise le Maire à signer les deux avenants en fonction des nouvelles bases financières issues du réaménagement des deux prêts concernés.

VI – DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA RÉHABILITATION D'UN LOGEMENT COMMUNAL ET SA TRANSFORMATION EN LOGEMENT SOCIAL

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée, l'acquisition en 2015 par la commune et par le biais d'une donation effectuée par M. Charles ROCHE, d'une maison sise avenue Jean Moulin qui a été louée jusqu'à la fin de l'année 2019.

La reprise en main de cette habitation qui comprend 2 logements distincts a permis d'établir un recensement de tous les travaux à réaliser avant d'assurer une nouvelle location. La Municipalité souhaite également profiter de cette opportunité pour transformer cette habitation en logements sociaux.

En fonction des éléments techniques et financiers recueillis par les services municipaux, il s'avère que le montant des travaux à réaliser est estimé à 114 068,00 € TTC.

Le plan de financement proposé pour cette opération de réhabilitation est le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Libellé	Montant	Libellé	Montant
Ensemble des travaux de réhabilitation (toiture avec isolation, électricité, peinture, rénovation chauffage ave PAC, menuiseries)	114 068,00 €	SUBVENTIONS	
		Etat	16 400,00 €
		Région	14 000,00 €
		Département	11 000,00 €
		Sous total	41 400,00 €
		AUTOFINANCEMENT	
		Fonds propres	20 000,00 €
		Emprunt (CDC)	52 668,00 €
		Sous total	72 668,00 €
TOTAL TTC	114 068,00 €	TOTAL TTC	114 068,00 €

Il est proposé au Conseil de solliciter les services de l'Etat afin d'obtenir une aide financière permettant de réaliser le projet de réhabilitation de cette habitation et sa transformation en deux logements sociaux.

Monsieur le Maire demande aux Conseillers de passer au vote.

Les résultats du vote sont les suivants :

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
29	0	0

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (29 voix "Pour"), AUTORISE le Maire à solliciter auprès des services de l'Etat, de la Région et du Département, une aide financière afin de réaliser les travaux de réhabilitation de la Maison ROCHE et sa transformation en deux logements sociaux.

VII – RÉPARTITION DES SUBVENTIONS POUR LES ASSOCIATIONS RELEVANT DE L'OFFICE MUNICIPAL DE LA CULTURE

Monsieur le Maire présente le rapport de l'Office Municipal de la Culture proposant une répartition des subventions entre les associations relevant de cet office.

Sur la base des crédits votés au budget primitif de l'exercice 2021, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Les résultats du vote sont les suivants :

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
29	0	0

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (29 voix "Pour"), ACCEPTE la répartition des subventions après des associations qui relèvent de l'Office Municipal de la Culture, pour l'exercice 2021.

VIII – DÉBAT SUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (PADD) DANS LE CADRE DE LA RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Monsieur le Maire rappelle la délibération N° DEL2017-062, en date du 21 novembre 2017, par laquelle le Conseil municipal avait déjà organisé un débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) dans le cadre de la révision de son Plan Local d'Urbanisme (PLU).

A l'occasion de la réunion de la commission Urbanisme et Aménagement de la ville du jeudi 22 avril 2021, le Conseil municipal a pris connaissance des nouveaux éléments qui sont venus enrichir le PADD depuis novembre 2017.

Il est rappelé que l'article L151-2 du code de l'urbanisme dispose que les PLU comportent un projet d'aménagement et de développement durable (PADD), lequel définit notamment :

- les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques.
- les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune.
- les objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Conformément à l'article L153-12 du code de l'urbanisme, les orientations générales du PADD doivent être soumises au débat du conseil municipal, au plus tard deux mois avant l'examen du projet du plan local d'urbanisme.

Après la présentation du PADD par David BENKEMOUN, Adjoint à l'Urbanisme, se déroule un débat dont le Conseil Municipal prend acte

IX – INFORMATIQUE ET COMMUNICATION : CHARTE D'UTILISATION DU SYSTÈME D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION

Monsieur le Maire évoque l'évolution des moyens techniques et informatiques mis en œuvre par la collectivité et pour lesquels il a été nécessaire de mettre au point une charte d'utilisation du système d'information et de télécommunication à destination des employés municipaux, des élus de la collectivité ainsi que des intervenants extérieurs autorisés.

L'ensemble des Conseillers Municipaux a été doté, en 2020, d'une tablette numérique configurée pour accéder à une plateforme sécurisée (portail CICM) via le réseau Wi-Fi présent dans la plupart des bâtiments communaux ou depuis leur domicile.

Cet accès permet aux élus de télécharger le dossier de Conseil (ordre du jour, convocation, notes explicatives de synthèses, projets de délibérations et leurs annexes, procès-verbal de la précédente séance), de les enregistrer et de les consulter de manière dématérialisée.

Les élus ont également accès, par messagerie électronique, à une adresse nominative en extension « mairie30380.fr ».

Il est demandé aux élus de se positionner quant à l'application de la charte d'utilisation du système d'information et de communication à l'échelle des services de la collectivité ainsi qu'un engagement à respecter celle-ci.

À noter que le personnel communal a également été informé de l'existence de ladite charte et des engagements qu'elle implique à l'occasion de la réunion du Comité technique du 02 juin 2021. La présente charte sera annexée au règlement intérieur de la collectivité et notifiée aux agents et aux élus.

Monsieur le Maire invite les Conseillers à se prononcer.

Les résultats du vote sont les suivants :

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
29	0	0

Le Conseil Municipal ADOPTE à l'unanimité (29 Voix "Pour"), la Charte d'utilisation du système d'information et de communication qui sera annexée au règlement intérieur du Conseil Municipal.

X – PERSONNEL : CRÉATION DE POSTE

Monsieur le Maire expose qu'à l'occasion d'une demande de changement d'affectation d'un agent relevant initialement du service de la Médiathèque et appartenant au cadre d'emploi des adjoints du patrimoine, il est proposé au Conseil municipal de procéder à la création d'un emploi d'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe, à temps complet, à compter du 1^{er} juillet 2021, afin de reclasser l'agent dans le cadre d'emploi correspondant à sa nouvelle affectation (service de la Police municipale).

Monsieur le Maire invite les Conseillers à se prononcer.

Les résultats du vote sont les suivants :

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
29	0	0

Le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité (29 Voix "Pour"), de créer un emploi d'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe, à temps complet, à compter du 01/07/2021.

XI – ELECTIONS RÉGIONALES ET DÉPARTEMENTALES 2021 : ORGANISATION DES BUREAUX DE VOTE

Dans le cadre de la préparation des élections régionales et départementales qui se dérouleront les 20 et 27 juin 2021, Monsieur le Maire présente aux Conseillers Municipaux le tableau relatif à la proposition d'organisation des 5 bureaux de vote pour les deux scrutins.

A noter que le bureau N°1, dont la superficie est insuffisante pour l'organisation des deux scrutins, sera transféré depuis la Mairie vers la Maison Pour Tous.

QUESTIONS DIVERSES

- **Maison du Millénaire** : l'association APS doit libérer les locaux de la Maison du Millénaire au 15 Juin 2021. Un cabinet de Psychologues et de Psychomotriciens viendra s'installer début août 2021.
- **Logements en construction Chemin des Perdrix et la qualité de vie des futurs locataires.**
- **Conditions de travail sur les chantiers de logements sociaux.**
- **Programmation des festivités sur la commune.**
Rudy Monier, Conseiller délégué à la Culture et aux Festivités évoque la Fête de la Musique qui se déroulera, en ce qui concerne Saint Christol, le Samedi 19 Juin 2021 ainsi que la programmation des festivités de l'été.
- **Cérémonie commémorative de l'Appel du 18 Juin** : rendez-vous est donné le Vendredi 18 Juin 2021 à 18H00 devant le Monument aux Morts.
- **Fête du Personnel Municipal** prévue pour le Vendredi 02 Juillet 2021 sur l'espace extérieur de la Maison Sorbières.
- **Prochaine séance du Conseil Municipal.**
Sauf événement particulier, celle-ci se déroulera le Mardi 06 Juillet 2021.

La séance du Conseil Municipal est levée à 22H45
